

6. Échange de devises locales par l'entremise des comptes de la mission

La partie syndicale demande à la direction de reconsidérer la date de mise en oeuvre de la politique, car certains employés se sont trouvés coincés dans la phase de transition, c'est-à-dire, qu'ils ont converti par l'entremise des comptes de la mission, des montants (en devises locales) correspondant à l'ancienne limite. Les représentants de la partie syndicale ont en outre indiqué que même s'ils approuvent l'intention qui sous-entend la politique, ils croient qu'un certain degré de consultation à ce sujet aurait été indiqué.

La direction explique qu'il serait inapproprié de discuter davantage de cette question au CMAE car un certain nombre de griefs ont été déposés et les mécanismes officiels de recours sont en marche (le processus de règlement des griefs).

7. Politique sur le stationnement

La partie syndicale s'inquiète du processus de révision de la politique sur le stationnement; en dépit des demandes faites à la direction de considérer les situations familiales particulières, rien n'a été changé si ce n'est le taux de stationnement, qui a été majoré. La direction indique qu'elle n'a reçu que des représentations de l'APASE pendant la révision de la politique. La partie syndicale a noté que le comité de révision de la politique du stationnement a été créé, entre autres, afin de pouvoir revoir périodiquement la politique sur le stationnement dans le but de faire des recommandations pour apporter des changements. La direction accepte de porter les demandes de la partie syndicale à l'attention de MFD. Il est en outre convenu que ce point demeurera à l'ordre du jour.

- a) La partie syndicale demande à la direction d'étudier la possibilité de remettre un laissez-passer spécial aux personnes handicapées afin de permettre à ces dernières de descendre de voiture au premier palier du stationnement intérieur. Cela faciliterait pour ces personnes l'accès à l'ascenseur. La direction accepte d'étudier cette possibilité.
- b) La partie syndicale demande l'aide de la direction pour faire en sorte que la rampe de l'entrée principale de l'édifice Pearson demeure libre, afin de ne pas nuire au passage de ceux qui sont en fauteuils roulants.
- c) En réponse à une question posée par la partie syndicale quant à la possibilité de considérer, aux fins du stationnement, les employés à long terme (p. ex., les CM) comme les autres employés pour des périodes indéterminées, la direction indique qu'il serait plus approprié de poser cette question au Comité de révision de la politique du stationnement.